



MALADE D'UNE MALADIE NEURODEGENERATRICE

Par **Richmoni**, le **13/01/2019** à **18:01**

Je suis le beau père d'une jeune parkinsonienne qui adéclenché la maladie de parkinson à l'âge de 40 Ans, sachant qu'elle était déjà handicapée d'une autre maladie neurodegeneratrice qui a favorisé la maladie. Avec sa mère nous l'avons depuis 2014 en france et c'est son père le tuteur qui fait tout pôtur nous nuire c'est lui qui a demandé que l'on garde sa fille, il ne nous donne rien question financier. Elle habite chez nous depuis, son père qui est né en france donc français sa mère est née en france et ma belle fille est née à Auxerre donc française. Nous avons sa mère et moi même était au tribunal depuis 2016, la réponse du juge a été incompétance du tribunal ce qui ne nous arrange pas plus qu'auparavant nous avons fait appel à la décision et nous passons bientôt à Paris au tribunal. Son père fait tout son possible pour nous mettre des bâtons dans les roues et a fait des faux pour garder la tutelle en Allemagne. il nous a même fait venir en Allemagne sous pretexte d'un examen pour ma belle fille et a profité que nous étions là pour emmener sa fille au tribunal pour renouveler la tutelle alors que sa fille était en France ne le sachant pas on n'a pas pu casser la tutelle. On a essayé de la mettre à la M.D.P.H qui nous l'a refusé pour la raison que le tuteur a refusé de signer les documents que la M.D.P.D demandés. Il a même fait un courrier à l'orthophoniste chez qui ma belle fille allait pour stopper la rééducation en orthophonie. Suite à la réponse du trubunal sa mère lui a lu le résultat et lui a dit qu'elle devait retourner en Allemagne elle s'est mise à crier NON.....et a pleuré toute la journée. Pour finir comment peut-on casser la tutelle vu qu'elle est sous la juridiction de l'europe en france apparemment on ne peut rien faire, si vous avez une idée dites le moi. Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **13/01/2019** à **18:51**

BONJOUR (une règle de ce forum).
Il sera difficile ici de vous renseigner.
Je pense que l'assistance d'un bon avocat vous est nécessaire.

Par **Richmoni**, le **13/01/2019** à **19:04**

Merci beaucoup, je m' en douté.

Je vais essayer de me débrouiller effectivement avec un Avocat mais qui puisse me dire si il y

a une solution ce qui ma parait pas logique on doit trouver une solution.